



# Rapport d'activité

# 2025



FONDS DE  
DOTATION

A R I S S E

# 1 - Préambule...

Le Fonds de Dotation ARISSE a pour objet de promouvoir, d'organiser et de soutenir toute action d'intérêt général en faveur du soin et de l'éducation d'enfants, d'adolescents et d'adultes, sujets de déficiences ou dysfonctionnements d'ordre intellectuel et/ou psychiques dont les origines sont dues à des pathologies somatiques ou psychiques.

Afin de permettre la réalisation de son objet, le Fonds de Dotation peut mettre en œuvre la collecte de Fonds, l'acquisition, la gestion et la mise à disposition du patrimoine mobilier et immobilier nécessaires à la réalisation de son objet, le soutien financier d'organismes à but non lucratif œuvrant en faveur du public susvisé. Ainsi, l'objectif du fonds est de participer à l'amélioration du quotidien des enfants en établissements et d'y favoriser l'innovation.

Le total des ressources du Fonds de Dotation au 31/12/2025 est de 316 635 € dont 315 439 € provenant de l'activité de location et 150€ de dons manuels liés à la générosité publique. Aussi le montant des dons collectés, dans le cadre de l'appel à la générosité publique ne dépasse pas le seuil de 153 000 €.

# 2 - Le fonctionnement du Fonds ...

Le Fonds de Dotation ARISSE a été créé en mai 2019 à Jouy-en-Josas (Yvelines).

Le Conseil d'administration constitue l'organe décisionnel du Fonds de Dotation ARISSE. Pour assurer le pilotage de ses actifs ainsi que l'orientation de ses actions, le Fonds s'appuie sur la Commission Finances et Patrimoine de l'Association ARISSE, qui exerce un rôle consultatif dans l'analyse des projets et la définition des orientations stratégiques et financières.

Le Fonds de Dotation ne dispose pas de personnel salarié propre. Sa gestion opérationnelle est assurée dans le cadre d'une convention de prestations de services conclue avec l'Association ARISSE, pour un montant annuel de 26 K€ facturé au Fonds de Dotation ARISSE.

Cette prestation couvre l'ensemble des fonctions nécessaires à son fonctionnement, notamment la direction générale, la direction administrative et financière, la gestion comptable, la gestion du patrimoine immobilier, la communication ainsi que les actions d'appel à la générosité du public.

Le Fonds de Dotation bénéficie également de l'accompagnement d'un cabinet d'expertise comptable et de l'intervention d'un Commissaire aux comptes dans le cadre du contrôle légal de ses comptes.

Conformément à ses statuts, l'objet principal et la raison d'être du Fonds de Dotation ARISSE sont de soutenir financièrement l'Association ARISSE, son association fondatrice. Cette mission se décline autour de deux axes majeurs :

## 1. Contribuer à la pérennité immobilière des établissements et services de l'Association ARISSE

Le Fonds de Dotation ARISSE assure la gestion d'un patrimoine immobilier exclusivement dédié au soutien des activités de l'Association ARISSE. À cette fin, il acquiert, notamment par recours à l'emprunt, des biens immobiliers qu'il met ensuite à disposition de l'Association dans le cadre de baux. Cette organisation garantit l'implantation durable des établissements et services médico-sociaux et sanitaires gérés par l'ARISSE.

Cette mission constitue un soutien essentiel au fonctionnement des structures de l'Association. Elle est financée par les loyers versés par l'ARISSE au Fonds de Dotation, lesquels permettent de couvrir les charges liées à la gestion, à l'entretien et à la valorisation du patrimoine immobilier.

## 2. Participer au financement de projets innovants

Le Fonds de Dotation ARISSE fait appel à la générosité du public afin de recueillir des dons et libéralités. Les ressources ainsi collectées sont affectées au financement d'actions et de projets portés par l'Association ARISSE, en particulier lorsque ceux-ci ne bénéficient pas d'une couverture financière intégrale par les autorités de tarification.

À travers ce soutien, le Fonds contribue au développement d'initiatives innovantes visant à améliorer l'accompagnement des personnes accueillies et à renforcer la qualité des services proposés par l'Association.

### a) Le Conseil d'administration du Fonds de Dotation

**Composition du Conseil d'Administration (CA)** Liste des administrateurs (noms et fonctions) :

Mme Germaine PEYRONNET Présidente  
M. Jean Pierre LAGAY Trésorier  
M. David LEFER Secrétaire

#### Réunions du Conseil d'Administration

**14 janvier 2025**

**Objet** : sécuriser le financement du fonds de dotation malgré la suspension des baux liée aux affaissements de terrain du bâtiment occupé par ARISSE.

**Ordre du jour** : Convention de trésorerie entre l'association ARISSE et le Fonds de Dotation ARISSE, portant sur la mise à disposition d'une avance de trésorerie

#### Participants : (nom et fonction)

Mme Germaine PEYRONNET	Présidente
Monsieur Jean-Pierre LAGAY	Trésorier
Monsieur David LEFER	Secrétaire
Monsieur Atef GHALI	Directeur Général

**10 juin 2025**

**Objet** : approbation des comptes annuels et du rapport d'activité de l'exercice 2024

#### Ordre du jour :

- Rapport d'activité 2024 : lecture du rapport et approbation à l'unanimité des membres présents.
- Comptes annuels 2024 : présentation des comptes du Fonds de Dotation arrêtés au 31 décembre 2024 et approbation par le conseil.

Informations diverses :

- Présentation des comptes du Fonds de Dotation au Conseil d'Administration de l'ARISSE.
- Point d'avancement sur le dossier immobilier et les conséquences des désordres affectant le bâtiment.
- Échanges sur les actions de mécénat en cours et les perspectives de développement des ressources du Fonds.

Dossier du site de Champs sur Marnes :

A ce stade aucune prise en charge du sinistre par l'assurance. Décision d'engager une procédure judiciaire visant à obtenir la désignation d'un expert judiciaire. L'audience relative à cette demande est prévue en juillet 2025.

#### Participants : (nom et fonction)

Mme Germaine PEYRONNET	Présidente
Monsieur Jean-Pierre LAGAY	Trésorier
Monsieur David LEFER	Secrétaire
Monsieur Atef GHALI	Directeur Général
Madame Awa MBOW	Directrice Administrative et Financière
Madame Laila REBAI	Directrice des Ressources Humaines
Madame Virginie BONNET	Chargée de mission

## b) Commission Finances Patrimoine

### Réunions de la Commission Finances Patrimoine :

15 novembre 2025

#### Membres de la commission :

Mme Germaine Peyronnet	Présidente
M. Jean Pierre LAGAY	Trésorier
M. David LEFER	Secrétaire
Monsieur Atef GHALI	Directeur Général
Madame Awa MBOW	Directrice Administrative et Financière

#### Synthèses des sujets principaux abordés :

Expertise judiciaire et rappel historique des événements de l'année concernant le sinistre de Champs sur Marne :

17/02	Demande d'expertise judiciaire dans le cadre de la garantie Protection juridique
28/04	Demande assignation en référé auprès du tribunal.
09/07	Mesure d'expertise – expert est nommé.
12/09	Réflexions sur d'installation de la plateforme Althéa sur le site de Champs
14/10	Avis et proposition de reconstruction
28/11	Demande de sécurisation du bâtiment

10 avril 2025

#### Membres de la commission :

Mme Germaine Peyronnet	Présidente
M. Jean Pierre LAGAY	Trésorier
M. David LEFER	Secrétaire
Monsieur Atef GHALI	Directeur Général
Madame Awa MBOW	Directrice Administrative et Financière

#### Synthèses des sujets principaux abordés :

##### Actualités patrimoine

Site de Champs sur Marne : expertise judiciaire en cours et échanges sur les différentes options de sortie de crise.

Site de Trappes : travaux de clôture de la copropriété

Site d'Etampes : déplacement du système de climatisation

Site de Brétigny : modification du règlement de copropriété et des clés de répartition en cours

# 3 - Flux Financiers : Rétributions et Actions d'Intérêt Général

Le Fonds de Dotation ARISSE soutient les actions d'intérêt général en finançant des investissements immobiliers destinés à améliorer le quotidien des enfants accueillis dans les établissements de l'Association ARISSE. Celle-ci mène depuis plusieurs années une politique de rénovation, de mise en conformité et d'amélioration énergétique de ses locaux afin d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux enfants et à leurs familles, ainsi que de meilleures conditions de travail aux professionnels.

Pour mener à bien cette stratégie, l'Association mobilise une pluralité de financements : ses fonds propres, le soutien du Fonds de Dotation ARISSE, ainsi que la contribution de partenaires publics et privés. Cette diversité de ressources permet de réaliser des projets à fort impact sociétal.

## a) Détail des rétributions financières versées par le Fonds de dotation ARISSE

Le Fonds de Dotation ARISSE est une entité de création récente, encore peu connue du grand public, ce qui se traduit par un faible niveau de ressources issues de la générosité publique.

Néanmoins, les fonds disponibles ont vocation à être utilisés pour soutenir concrètement l'Association Fondatrice et ses établissements, conformément à l'objet statutaire.

*Le fonds de dotation n'a pas versé de rétributions financières en 2025.*

## b) Bénéficiaire Principal

Le fonds de Dotation ARISSE n'a pas versé de rétributions en 2025 au bénéficiaire principal :

Association ARISSE

10 Chemin de la Butte aux Beurre

78350 Jouy en Josas

SIREN : 332 468 032

## c) Autres Bénéficiaires

Le fonds de Dotation ARISSE n'a pas versé de rétributions à d'autres entités.

## d) Liste des libéralités reçues, leurs montants et les personnes émettrices de ces libéralités (décret n°2009-158 du 11 février 2009, article 8-f) :

LIBERALITES	DATE LIBERALITE	NATURE	NOM DU DONATEUR	MONTANT (OU VALEUR)	MODALITE DE RECUEIL
Libéralité 1	19/12/25	Don en numéraire d'un particulier	Serge ENEZIAN	50 €	Virement plateforme Hello Asso
Libéralité 2	30/12/25	Don en numéraire d'un particulier	Mardjan LAROCHE	100 €	Virement plateforme Hello Asso
Total des Libéralités reçues				150 €	

## e) Site internet

Le site internet du Fonds de dotation ARISSE permet de présenter l'ensemble des actions mises en œuvre par le Fonds de Dotation auprès du public.

En 2025, le Secrétaire Général, par délégation du préfet des Yvelines a renouvelé l'autorisation accordée au fonds de dotation ARISSE d'effectuer un appel à générosité. Aussi Le Fonds de Dotation est inscrit sur la plateforme de collecte de fonds « Hello Asso ».



## 4 - Les actions d'intérêt général qui ont été financées par le fonds ...

- **Les Investissements immobiliers du Fonds de Dotation pour l'amélioration du quotidien des enfants en établissements**

Dans le cadre de ses orientations stratégiques, l'ARISSE mène depuis plusieurs années une politique de rénovation et de réhabilitation des locaux des établissements et services qu'elle gère. L'Association travaille à veiller aux contrôles réglementaires liés à la sécurité, et à établir un plan de rénovation et réhabilitation des locaux avec un focus particulier sur les performances énergétiques.

L'objectif de cette politique est l'amélioration

- des conditions d'accueil des enfants accompagnés et soignés ainsi que leurs familles
- des conditions de travail de ses professionnels au service des enfants afin de développer l'activité et de promouvoir l'émergence de projets innovants

Pour mener à bien cette politique, l'association met tout en œuvre pour diversifier les financements. Ainsi

- Elle mobilise ses fonds propres
- Elle fait appel au Fonds de Dotation ARISSE
- Elle fait appel aux partenaires privés et publics.

Cette diversité des contributions financières permet de concrétiser des projets qui ont un impact sociétal fort.

- **Les dons reçus et utilisés par le Fonds de dotation en 2025**

Le Fonds de Dotation a reçu des dons de particuliers pour une somme totale de 150€ au 31/12/2025 à travers la plateforme Hello Asso. Les sommes perçues n'ont fait l'objet d'aucune utilisation au cours de l'exercice 2025.



## 5 - Perspectives 2026...

### Stratégie de Collecte de Fonds

Récemment créé et face à une baisse globale des dons, le Fonds de Dotation adapte sa stratégie de développement à moyen terme pour se concentrer sur l'accroissement de sa notoriété et la diversification de ses ressources.

Ses orientations stratégiques se structurent désormais ainsi :

**Évolution de la stratégie digitale** : Compte tenu du faible montant des dons perçus par rapport aux frais engagés, l'appel direct à la générosité du public via le site internet n'est plus prioritaire. Néanmoins, le site et les outils numériques restent pleinement mobilisés comme vecteurs de communication pour faire connaître les missions du Fonds auprès du grand public.

**Nouveaux leviers de financement** : Afin de sécuriser et de diversifier ses ressources, le Fonds étudie de nouvelles opportunités axées sur le mécénat d'entreprise et les legs, sous réserve de leur conformité juridique.

L'ensemble de ces actions de communication et de développement sera mené avec une vigilance accrue, afin de garantir la stricte adéquation entre les coûts engagés et les ressources actuelles du Fonds.

### Stratégie de sécurisation Financière :

#### *Situation financière et perspectives liées au site de Champs-sur-Marne*

**Origine du sinistre et impact opérationnel majeur** : la trajectoire financière et la pérennité du Fonds de Dotation ARISSE demeurent structurellement conditionnées par l'évolution du litige immobilier majeur concernant le site de Champs-sur-Marne. Acquis en 2020, ce bâtiment a subi d'importants désordres structurels provoqués

par des glissements de terrain consécutifs à des épisodes de sécheresse et à la réhydratation des sols argileux.

Les locaux étant inutilisables, les deux établissements de l'Association ARISSE, alors locataires du site, ont été relogés dans d'autres locaux. Ce départ a entraîné la suspension des baux à effet du 30 juin 2024, interrompant ainsi la perception de revenus locatifs par le Fonds de Dotation sur ce site.

**Procédure judiciaire en cours** : une action judiciaire a été officiellement engagée par le Fonds au cours de l'exercice 2025. Cette procédure contentieuse vise à déterminer formellement les responsabilités des différents intervenants et à obtenir la réparation des préjudices subis.

**Conséquences financières** : l'absence de recettes locatives sur le site de Champs sur marne sur l'ensemble de l'exercice 2025 s'est conjuguée à deux facteurs aggravants :

- Le maintien des charges fixes structurelles inhérentes à la conservation de l'actif (sécurité, maintenance, assurances, charges de copropriété...).
- Les frais de procédure juridique et d'honoraires d'avocats et d'experts, engagés pour la défense des intérêts du Fonds.

Par conséquent, après un premier exercice déficitaire en 2024, la persistance de cette crise a de nouveau plongé l'exercice 2025 dans un déficit significatif même si l'équilibre des autres actifs du Fonds de Dotation reste préservé.

**Stratégie de sauvegarde et soutien de l'Association ARISSE** : face à cette situation, le Conseil d'Administration déploie une stratégie de sécurisation du Fonds de dotation. La Commission Finance et Patrimoine analyse activement toutes les options de sortie de crise. Aucune nouvelle acquisition immobilière n'est envisagée à court ou moyen terme afin de stabiliser la situation financière du Fonds.

**Soutien de l'Association ARISSE** : solidaire et consciente de l'impact financier de ce sinistre sur son partenaire, l'Association ARISSE étudie la possibilité de son soutien financier exceptionnel au profit du Fonds de Dotation ARISSE. Ce soutien a pour objectif de permettre au Fonds d'absorber sereinement les coûts de la procédure judiciaire jusqu'à son terme, tout en compensant la perte des ressources locatives sur le Site de Champs sur Marne.

10 chemin de la butte au beurre  
78350 Jouy-en-Josas • 01 30 70 07 08  
[www.fonds-de-dotation-arisse.fr](http://www.fonds-de-dotation-arisse.fr)

